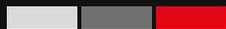


+STROMER-



PRESTATIONS

- Assistance Stromer (assistance dépannage, frais de transport même à l'étranger et hébergement)
- Casco Stromer (frais de réparation, pièces de rechange, vol*)
- Assurance de protection juridique
- Assistance aux personnes

COÛTS

Ce choix est uniquement possible pour la première mise en circulation/premier achat.

1 an d'assistance	CHF	49.-
2 ans d'assistance	CHF	99.-
3 ans d'assistance (incl. extension de la garantie d'un an)	CHF	299.-
3 ans d'assistance PLUS (incl. extension de la garantie d'un an et assurance de vol)	CHF	399.-

* Seulement avec l'assistance Stromer **PLUS**



ASSISTANCE

ASSISTANCE-STROMER L'ESSENTIEL EN BREF.

ASSISTANCE STROMER : assistance en cas de panne, d'accident, de vol* ou de détérioration.

- Service de dépannage
- Frais de transport jusqu'au garage
- Frais supplémentaires pour le voyage de retour direct jusqu'à CHF 1'000.00
- Frais supplémentaires pour la location d'un vélo électrique pour la poursuite du voyage ou le voyage retour
- Avance de frais de CHF 500.00 pour les réparations à l'étranger
- Frais supplémentaires de logement et de pension jusqu'à CHF 1'000.00

ASSISTANCE AUX PERSONNES : au besoin, organisation du transport à l'hôpital et prise en charge des frais de transport.

- Avance de frais remboursables, à concurrence de CHF 5000, pour les soins médicaux à l'étranger
- Frais de transport à l'hôpital jusqu'à CHF 20'000
- Frais de récupération et de rapatriement du corps d'une personne décédée

CASCO STROMER : prise en charge du dommage suite à un accident, une chute ou un vol*, pareil à une casco complète pour les véhicules à moteur. L'assurance en cas de vol* s'applique en complément à d'autres assurances vol éventuelles.

- Frais de réparation jusqu'à concurrence de CHF 8'000
- Frais de réparation et de remplacement d'accessoires jusqu'à concurrence de CHF 300
- Dommage intégral à la suite d'une détérioration ou d'un vol*.

En cas de vol*, les prestations ne sont allouées qu'en complément ou après versement de prestations d'autres assurances vol éventuelles (assurance ménage, objets de valeur, etc.).

ASSURANCE DE PROTECTION JURIDIQUE : que l'on soit fautif ou non, un accident peut coûter cher et causer bien des tracasseries. L'assurance de protection juridique vous aide à faire valoir vos droits.

- Droit de la responsabilité civile jusqu'à concurrence de CHF 50'000
- Droit des assurances jusqu'à concurrence de CHF 50'000
- Droit pénal jusqu'à concurrence de CHF 50'000

PRESTATIONS DE SERVICE COMPLÉMENTAIRES : si vous perdez ou que vous vous faites voler vos cartes de crédit ou vos papiers d'identité, nous vous aidons dans les formalités pour obtenir de nouveaux documents.

la Mobilière



L'assistance Stromer doit être activée par le revendeur.

*Seulement avec l'assistance Stromer **PLUS**